



## FICHE PRESSE

Pont-à-Mousson, le vendredi 15 novembre 2019

### **Viabilité hivernale : les agents des routes du conseil départemental sont prêts, zoom sur la centrale à saumure de Pont-à-Mousson**

Depuis ce lundi 12 novembre, les agents des routes du conseil départemental sont à l'heure d'hiver. Le dispositif de viabilité hivernale est enclenché jusqu'au 16 mars 2020.

Depuis 2011, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a mis en place une organisation précise du service hivernal, calée sur la hiérarchisation du réseau routier (3 200 kilomètres).

Cette organisation permet d'optimiser les moyens mis à en œuvre pour garantir des conditions de conduite acceptables pour tous et assurer la sécurité des usagers. Ce dispositif fixe en particulier un ordre précis de traitement des chaussées.

#### **3 niveaux de priorités**

Le réseau routier départemental traité est classé en 3 catégories (N1 / N2 / N3) :

- Le réseau Structurant 840 km (N1) prioritaire : les interventions sont prioritaires et continues 24h/24
- Le réseau Principal 880 km (N2) prioritaire : les interventions sont prioritaires de 4 heures à 21 heures 30
- Le réseau Local 1570 km (N3) non prioritaire : les interventions sur ce réseau ne sont pas prioritaires et ont lieu généralement entre 8 heures et 16 heures en semaine

Une partie du réseau local n'est pas traité (environ 500 km). Ce sont les routes peu fréquentées, en pentes ou en zones boisées qui rendent problématiques l'efficacité des traitements.

Ces sections non traitées font l'objet d'une signalisation appropriée, l'utilisateur est informé par panneau.

Le réseau local non traité prend en compte le fait que chaque commune doit être desservie par au moins une route traitée.

## **Définition des conditions hivernales**

### ***La condition normale***

Elle correspond à un phénomène hivernal dont les caractéristiques sont courantes. Il n'y a pas d'intervention sur le réseau structurant et principal entre 21 heures 30 et 2 heures du matin, ni d'intervention sur le réseau local en dehors des heures d'ouverture des centres d'exploitation.

### ***La condition exceptionnelle***

Elle est par exemple engendrée par une chute de neige prolongée, une pluie verglaçante, la formation de congères.

La connaissance de l'état du réseau routier est assurée grâce à un patrouillage régulier des routes par les agents du département.

Le patrouillage a pour but de surveiller le réseau routier afin de déclencher les interventions pré curatives ou curatives nécessaires. Cette fonction est assurée par les agents qui circulent selon des dispositions arrêtées à l'avance par le Responsable Territorial Adjoint à l'Aménagement de chaque territoire.

Le traitement est déclenché à partir de ces informations, de prévisions météo fines (contrat avec météoFrance) et des relevés automatiques des 6 stations de météorologie routière de Meurthe-et-Moselle.

### **BON A SAVOIR**

Des conventions entre le Département et les communes ont été créées afin d'assurer une meilleure coordination des interventions entre les communes ou communautés de communes et le conseil départemental. Cela permet d'accélérer le désenclavement des riverains par le réseau local traité. 51 conventions ont été signées pour un total de 208 km.

## **Des moyens humains importants**

L'organisation repose sur des équipes d'interventions : **176 agents sont mobilisables en Meurthe-et-Moselle**. Ils assurent l'intervention de leurs circuits en fonction des consignes. Ils rendent compte de leur intervention. Ils assurent la mise en ordre de marche des Engins de Service Hivernal (ESH).

Un permanent de la salle opérationnelle au Service Exploitation et Déplacement (ED) assure la veille et la coordination des moyens, il est le point d'entrée unique du Conseil départemental en matière routière et tient une main courante

Un cadre de permanence à la DIM prend les décisions ou des dérogations en cas de situations exceptionnelles, il assiste au COD en Préfecture.

## **Des moyens matériels**

**34** engins de service hivernal et **6** ESH en réserve (pannes)

**24** centres de stockage de sel, actuellement 8200 tonnes utilisables sur un potentiel de stockage de 12000 tonnes

**5** stations de saumure

**2** ateliers de réparation dédiés au PL et ESH à Tomblaine et Briey

**7** circuits sur Briey et Longwy confiés à une entreprise et **5** circuits au Parc départemental sur Lunéville et Terres de Lorraine

Les engins de service hivernal sont géolocalisés, ce qui permet de connaître leur position, le travail en cours (raclage, traitement) et analyser à posteriori l'historique des traitements. Les engins sont conduits par un seul chauffeur en conditions normales et sur le réseau prioritaire, un accompagnateur est présent en cas de situations difficiles et sur le réseau local.

## **Le traitement des chaussées**

En cas de neige, c'est en priorité le raclage de la neige qui est privilégié assorti d'un dosage en sel

Pré curatif : 10 à 15 g/m<sup>2</sup> maximum de sel solide.

Curatif : Dosage moyen de 15 à 20 g/m<sup>2</sup>

## **Utilisation de saumure :**

20g/m<sup>2</sup> pour un verglas "météorologique et/ou routier" + 15 à 25 % de saumure pour former une bouillie de sel (action immédiate et suppression de l'effet « rebond »).

## **L'information, la communication**

Une convention avec France Bleue permet d'établir deux points journaliers sur les conditions de conduite (7h09 et 8h09) au titre des « infos routes ».

L'opérateur de la salle opérationnelle est en lien permanent avec la préfecture, les forces de l'ordre, les autres gestionnaires routiers, la métropole, les départements limitrophes et la région pour les transports scolaires.

Une carte dynamique des conditions de conduite est consultable à tous moments sur le site du CD 54 (<http://meurthe-et-moselle.fr/actions/routes/circuler-en-hiver>) et sur le site de la Préfecture de Meurthe et Moselle.

### **Le partenariat avec les Communes et Communautés de Communes**

52 conventions pour 215 km de routes départementales permettent aux Communes de traiter le réseau local non prioritaire aux premières heures de la journée. Les ESH du département étant en action sur les réseaux prioritaires. Une quantité forfaitaire de fondant et parfois des lames de déneigement sont mis à disposition des Communes ayant conventionnées.

Les ESH du CD 54 assurent si besoin la poursuite du traitement en cours de journée.

### **ZOOM**

#### **La centrale à saumure : le cas de Pont-à-Mousson**

Le mode original de traitement des routes par de la saumure est préconisé sur le département depuis 2017. Il est efficace plus rapidement et limite considérablement la consommation de sel.

Il est moins « agressif » pour les revêtements.

L'installation de la centrale a coûté 26 000€

### **Conseils pour circuler en hiver**

**Le Département rappelle que Les usagers devront adapter leur comportement à ces situations exceptionnelles (circulation à vitesse réduite, utilisation d'équipements spéciaux...).**

#### **En prévention**

- surveiller l'usure de ses pneus, installer 4 pneus neige,
- vérifier le circuit électrique (batterie, alternateur), le moteur (huile, filtre, antigel), les freins, l'éclairage, les essuie-glaces et lave-glaces (changer les balais avant l'hiver),
- équiper son véhicule des accessoires indispensables : raclette, balayette, bombe anti-givre, pelle et manche courte à poignée, chiffons, chaînes.

#### **Lors des intempéries**

- Différer ses déplacements s'ils ne sont pas importants,
- Avant de partir, enlever la glace du toit, du capot, des vitres et des phares, gratter la glace,
- Adapter son itinéraire au niveau de service prévu sur chaque route (voir carte de déneigement),
- Rester maître de son véhicule : ralentir en veillant à ne jamais bloquer les freins et en débrayant en cas de dérapage, adapter sa vitesse, éviter toute manoeuvre, notamment en virage et en déclivité, garder ses distances même si la route a été salée (le verglas et la neige fondante restent glissants).

## STOCK SEL AU 4 NOVEMBRE 2019

Libellé	Casier	Quantité (t)
SEL GEMME CLASSE B VRAC	PARC	1 208
<b>TOTAL PARC</b>	<b>1 208</b>	
AUDUN	SEL	187
BRIEY	SEL	463
CONFLANS	SEL	600
LONGUYON	SEL	886
VILLERS LA CHEVRE	SEL	154
<b>TOTAL LONGWY BRIEY</b>	<b>2 289</b>	
LUNEVILLE	SEL	402
BACCARAT	SEL	378
BADONVILLER	SEL	526
BLAMONT	SEL	227
GERBEVILLER	SEL	246
ST NICOLAS-PORT	SEL	221
VIRECOURT	SEL	435
<b>TOTAL LUNEVILLE</b>	<b>2 435</b>	
ALLAIN	SEL	116
BERNECOURT	SEL	55
NEUVES-MAISONS	SEL	428
TOUL	SEL	220
VANDELEVILLE	SEL	196
VEZELISE	SEL	338
<b>TOTAL TERRES DE LORRAINE</b>	<b>1 353</b>	
CHAMPIGNEULLES	SEL	168
NOMENY	SEL	171
PONT A MOUSSON	SEL	198
THIAUCOURT	SEL	269
<b>TOTAL VAL DE LORRAINE</b>	<b>805</b>	
		<b>8 090</b>

SAUMURE PRETE A L EMPLOI AUDUN	SAUMURE	8
SAUMURE PRETE A L EMPLOI LUNEVILLE	SAUMURE	8
SAUMURE PRETE A L EMPLOI TOUL	SAUMURE	3
SAUMURE PRETE A L EMPLOI PONT À MOUSSON	SAUMURE	12
		<b>30</b>

SEL DE MER POUR SAUMURE	SEL	30
SEL DE MER POUR SAUMURE	SEL	19
SEL DE MER POUR SAUMURE	SEL	19
SEL DE MER POUR SAUMURE	SEL	5
		<b>73</b>

8200 t sur 12000 t  
soit **68%**

